

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Nom homologué : BLOC DF 25

N° AMM : FR-2013-0041

Détenteur de l'AMM : LODI - Parc d'activités des 4 routes
35390 GRAND-FOUGERAY France

Type de formulation : Appât sous forme de bloc (RB), prêt à l'emploi.

Type de produit : Rodenticide (TP14).

Composition : Difénacoum (CAS n°56073-07-5) 0,0025 % (m/m).

Contient un agent amérissant et un colorant.

Organismes cibles : Souris domestique (*Mus musculus*), rat brun (*Rattus norvegicus*) et rat noir (*Rattus rattus*).

Catégorie d'utilisateurs : Non professionnels.

ACTO RATS-SOURIS

Difénacoum 0,0025 % (m/m)

H373 Risque présumé d'effets graves pour le sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

P260 Ne pas respirer les poussières.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie.

SOJAM 2, Mail des Cerclades - CS 20808 Cergy

95015 CERGY-PONTOISE CEDEX - Tél. 01 34 02 46 60

UFI : F910-ADJJ-J00R-37VE



ATTENTION

MODE D'EMPLOI

Conditions d'emploi autorisées du produit :

Le produit BLOC DF 25 est prêt à l'emploi et conditionné dans des sachets individuels. Il est destiné à être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés.

Doses d'emploi et domaines d'utilisation :

Contre les rats à l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments : 90 à 100 grammes d'appât par poste d'appâtage. Contre les souris à l'intérieur uniquement : 30 grammes d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres (pour le traitement contre les rats) et de 3 à 5 mètres (pour le traitement contre les souris). Les postes d'appâtage doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement (contre les rats) ou au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement (contre les souris), puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin. Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

Délai nécessaire pour l'apparition de l'effet biocide :

En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

Conditions générales d'utilisation :

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser. Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple). Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile. Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.). Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures. Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât. Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles. Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers. Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau. Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement

exposée après avoir utilisé le produit. Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement. Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer. Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

MESURES DE GESTION DE RISQUE

Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation. Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs). Étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit. L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés. Éliminer les cadavres de rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

ÉLIMINATION

Dangereux pour la faune. Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

PREMIERS SECOURS

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées. Antidote : Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement. En cas d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse. En cas d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes. En cas d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui présenter le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique. Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes : « ne pas déplacer ni ouvrir » ; « contient un rodenticide » ; « nom du produit ou numéro d'autorisation » ; « substance(s) active(s) » et « en cas d'incident, contacter un centre antipoison (N° ORFILA 01 45 42 59 59) ».